

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AY
JEUDI 27 AOÛT 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 25 août 2026, s'est réuni en session extraordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le jeudi 27 août 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSÉ, Christiane BRESSION, Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Jean-Luc FOURNIER, Christine ADRIAN, Bruno GUITTARD, Chloé LEQUERTIER, Isabelle BRIARD, Fabrice GRIGIS, Martine PROUST, Angélique REBELO.

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 20

Votants : 27

Excusés :

Marie-Françoise QUÉRÉ, Christophe DEWAELE, Joël GIRARD, Catherine AWUSSI, Éric DODET, Kévin FOUILLOUSE, Florence MARQUES DA SILVA

Pouvoirs :

Marie-Françoise QUÉRÉ.....	Carl LEQUERTIER
Christophe DEWAELE.....	Carine JEDRYKA
Joël GIRARD.....	Valérie LABOUACHRA
Catherine AWUSSI.....	Bruno GUITTARD
Éric DODET.....	Jean-Marc MASSÉ
Kévin FOUILLOUSE.....	Céline BUFFAUT
Florence MARQUES DA SILVA	Angélique REBELO

Secrétaire de séance : Dominique RENAULT

Point unique à l'ordre du jour : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une promesse de vente portant sur le cabinet médical communal.

N° 2026_072

URBANISME – Vente du cabinet médical communal – Autorisation de signer une promesse de vente

1. Contexte

La commune de Saint-Ay est propriétaire d'un bien immobilier à usage de cabinet médical, sis 1 rue du docteur Grob à Saint-Ay, cadastré Section AR n°142.

Un projet de cession de ce bien a été négocié avec la SCI C.D.S.A. pour un prix de 200 000 €, net vendeur.

Saisine de la Direction de l'immobilier de l'État en date du 6 août 2026 ;

2. Caractère urgent de la convocation

La commune cherche à installer dans le cabinet médical actuel, de nouveaux professionnels de santé et à vendre le bâtiment. Un accord de principe a été trouvé au cours des vacances avec quatre dentistes pour l'acquisition à travers une Société Civile Immobilière, de notre cabinet médical afin de s'installer tous les 4 sur notre commune.

Cet accord doit se concrétiser le 28 août à 17h en l'étude de Maître MILCENT et permettre l'acquisition définitive avant la fin de l'année 2026. Cette vente de 200 000€ net vendeur concourt à l'équilibre du budget communal pour l'année en cours. Nous avons de toute urgence préparé le dossier au cours de l'été, sollicité le service des domaines et fait établir le DPE. Par contre, la signature d'une promesse de vente pour le compte de la commune suppose impérativement une délibération du Conseil Municipal que nous ne pouvions prendre avant de connaître l'identité exacte des acquéreurs et la SCI portant le dossier régulièrement enregistré.

Nos acquéreurs ayant des échéances très précises de date à respecter, nous ne pouvons attendre le prochain Conseil. Nous sommes contraints, compte tenu de l'urgence, de réunir le Conseil Municipal en session extraordinaire le 27 août 2026 à 19h, avec pour ordre du jour unique l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la promesse de vente relative au cabinet médical.

En ce qui concerne la commune, il est urgent grâce à cette vente, d'équilibrer le budget communal pour l'année 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la saisine de la Direction de l'immobilier de l'État en date du 6 août 2026 ;

Considérant le caractère d'urgence défini dans la note de synthèse et la convocation en séance extraordinaire du Conseil Municipal le 25 août 2026 ;

Considérant que la commune est propriétaire d'un ensemble immobilier à usage de cabinet médical relevant de son domaine privé situé 1 rue du Docteur GROB à Saint-Ay, cadastré section AR n°142 ;

Considérant que la cession de cet immeuble permettra de pérenniser une offre de soins dentaires sur le territoire communal tout en déchargeant la commune des obligations attachées à la qualité de propriétaire et des coûts futurs d'entretien ;

Considérant que le prix de cession est fixé à 200 000 € (deux cent mille euros), net vendeur ;

Considérant que les acquéreurs doivent engager leurs démarches de financement bancaire et que la signature d'une promesse de vente leur permettra de formaliser leur projet d'acquisition et de poursuivre leur demande de prêt ;

Considérant que le produit de cette cession, d'un montant de 200 000 €, constitue une recette attendue par la commune afin de contribuer à l'équilibre des finances communales et au financement des investissements, notamment de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

APPROUVE la cession du cabinet médical communal situé 1 rue du Docteur GROB à Saint-Ay, cadastré section AR n°142, au prix de 200 000 € (deux cent mille euros), net vendeur ;

AUTORISE Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire de Saint-Ay, à signer la promesse de vente relative à cette cession ainsi que tout document nécessaire à sa préparation et à son exécution ;

PRÉCISE que le produit de cette vente sera inscrit au budget communal conformément aux règles budgétaires et comptables applicables.

Séance levée à 19H25

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 août 2026
adopté à l'unanimité lors de la séance du 7 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 7 septembre 2026,

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

Joël GIRARD

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Joël Girard', is written over the printed name.

